



DECLARATION FSU au CTA du 21 mars 2022

Analyse des créations/suppressions de postes

La situation globale des créations et suppressions de postes dans notre académie confirme malheureusement le bilan du quinquennat que nous avons fait précédemment. Les collèges payent un lourd tribut avec un total de 41 suppressions de postes. Ce sont les départements les plus ruraux, le Cantal et la Haute-Loire qui sont les plus atteints, cela préfigure-t-il un abandon des territoires ruraux et la disparition de collèges ruraux ? Dans l'Allier, les baisses de dotation en SEGPA, alors que toutes les demandes d'orientation ne sont pas satisfaites, constituent une régression inacceptable au regard des besoins sociaux réels. Les suppressions de trois divisions (Moulins, Désertines et Vichy) et de trois postes vont entraîner une dégradation de l'accueil des élèves en difficultés ainsi qu'une régression des conditions de travail des personnels. Nous regrettons que l'argument d'un rééquilibrage par rapport au reste de l'académie se traduise par un nivellement par le bas, alors que ce sont des ouvertures et des créations de postes en SEGPA dont nous aurions besoin dans les autres départements.

Dans les lycées généraux et technologiques de l'académie, alors que les effectifs sont quasiment stables, après des années de suppressions de postes la balance des créations de postes pour la rentrée 2022 est de seulement +9, très en deçà des 22,5 ETP supplémentaires prévus dans les lycées.

De manière générale et une fois de plus, on déplore un nombre de postes supprimés bien supérieur au nombre d'ETP, pour exemple dans les collèges le rectorat a prévu 22 ETP en moins à la rentrée 2022 et ce ne sont pas moins de 41 postes qui sont au final supprimés.

La saignée se poursuit dans les lycées professionnels avec d'une part la disparition programmée de la filière GA, dont les enseignants qui voient leur poste supprimé n'ont aucune perspective et d'autre part une baisse artificielle des effectifs par un recours accru à l'apprentissage qui génère un taux d'échec élevé à ce niveau de qualification et à cet âge là.

La création des 2 postes infirmiers est notoirement insuffisante, même si la FSU apprécie leur implantation en établissement comme elle le demandait. L'éventualité d'un redécoupage des secteurs, si elle se confirmait, doit être traitée en GT en associant les représentants des personnels.

L'implantation dans les établissements des 9 postes de CPE, revendication de la FSU, est un point positif. On peut néanmoins déplorer que certains établissements ne se voient doter que d'un demi-poste.

L'évolution historique des niveaux de poste dans la filière administrative du ministère de l'Éducation nationale est marquée par la conservation d'un nombre important de catégorie C. L'évolution du ratio entre catégories a été différente dans les autres ministères, suivant en cela l'évolution des métiers et de leur complexité technique. La FSU demande la reconnaissance du niveau technique exigé de certains postes et par conséquent leur rehaussement en catégorie B. Le rectorat a proposé le rehaussement de 15 C en B et de 7 B en A. Mais cela est très insuffisant par rapport au nombre de collègues catégorie C qui réalisent des tâches de catégorie B, et de B qui réalisent des tâches de catégorie A. Afin que les collègues qui occupent ces postes "rehaussés" puissent rester sur leur poste, cette politique de rehaussement doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de promotions par Listes d'Aptitude.